

---

Lettre du représentant Laplanche, en mission près l'armée du Nord, rendant compte de l'état des côtes de l'Ouest, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794)

Laplanche

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Laplanche. Lettre du représentant Laplanche, en mission près l'armée du Nord, rendant compte de l'état des côtes de l'Ouest, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 690;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_38100\\_t1\\_0690\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38100_t1_0690_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Pour arrêter de pareils abus, je vous propose le décret suivant :

*(Suit le texte du décret que nous avons inséré ci-dessus d'après le procès-verbal).*

**Lecture d'une lettre du représentant du peuple Laplanche. Il rend compte de l'état des côtes de l'Ouest qu'il a visitées et de l'esprit public de ces contrées.**

Insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre de Laplanche (2).*

« *Le représentant du peuple près la division de l'armée du Nord, aux représentants du peuple à la Convention nationale*

« Rennes, le 11 nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« Je suis de retour ici de la nuit dernière. De concert avec le général Turreau j'avais été à Port-Malo accompagné des généraux Rossignol et Sorlus, dans le dessein de faire payer cher aux Anglais leurs exécrables perfidies. Les papiers contre-révolutionnaires saisis sur Puisaye, après son massacre près Vitré, nous avaient appris que Jersey et Guernesey, d'accord avec tous les chefs rebelles et royalistes devaient tenter dans le courant de ce mois, une descente à Port-Malo par Saint-Sorvan, ou à Cancale. Les signaux convenus de part et d'autre nous étaient indiqués.

« En conséquence, citoyens collègues, toutes nos dispositions étaient prises pour les exterminer sur le rivage, les précipiter dans la mer ou brûler leur flottille à boulets rouges. Nous les avons attendus pendant trois jours et trois nuits, en répétant leurs signaux, mais inutilement.

« Instruits par des canaux de trahison des déroutes successives de la Vendée, les émigrés et les Anglais n'ont osé mettre leurs complots à exécution; ils sauront du moins, ces féroces ennemis, que leurs odieux secrets sont découverts, que nous sommes sur nos gardes, que nous les attendons de pied ferme et que sur toutes les côtes de Brest ils auront le même sort qu'à Toulon.

« J'ai profité, citoyens collègues, de ma course à Port-Malo pour visiter les côtes environnantes et les mettre toutes dans un état de défense encore plus respectable.

« Je rejoins demain la division du Nord, actuellement à Nantes et j'y réunirai les forces que j'en avais distraites pour l'expédition projetée du Port-Malo.

« Le jour de mon arrivée à Rennes, on célébrait le triomphe des vainqueurs de l'infâme Toulon. Je me suis empressé, avec mon collègue La Vallée de prendre part à l'allégresse générale. Nous nous sommes mêlés dans les danses et les banquets civiques; les spectacles gratuits n'ont retenti que des éloges dus à la Montagne.

« J'ai profité de cette mémorable circonstance pour passer en revue la garde nationale et les troupes de ligne. Je les ai haranguées révolutionnairement. Les bataillons sont nombreux, et bien tenus, la majeure partie a déjà vu le feu. En cas d'attaque, j'espère que les bons patriotes et la Société populaire, dont j'ai reçu les serments, défendront Rennes avec succès, malgré les ennemis intérieurs dont cette ville abonde. Au reste, depuis la dernière déroute des rebelles à Savenay, il n'en est plus question que comme de brigands épars qui, par pelotons, attaquent sur les grands chemins et dévalisent les passants.

« La Commission militaire établie dans cette commune venge chaque jour le peuple des crimes des contre-révolutionnaires et des aristocrates. Les jugements sont fréquents, et la guillotine les suit de près. Depuis environ quinze jours les Commissions militaires et révolutionnaires ont dé livré la République de plus de 200 scélérats. Il faut espérer enfin que bientôt le soleil de la liberté n'éclairera plus que de vrais patriotes et d'intrépides républicains.

« Salut et fraternité.

*Le représentant du peuple,  
« LAPLANCHE. »*

*Suit le texte de la lettre de Laplanche d'après le Moniteur Universel (1).*

*Le représentant du peuple, Laplanche, près la division de l'armée du Nord.*

Rennes, le 11 nivôse, l'an II de la République une et indivisible.

Je suis de retour ici de la nuit dernière. De concert avec le général Turreau, j'avais été à Port-Malo, accompagné des généraux Rossignol et Sorlus, dans le dessein de faire payer cher aux Anglais leurs exécrables perfidies.

Les papiers contre-révolutionnaires saisis sur Puisaye, après son massacre près Vitré, nous avaient appris que Jersey et Guernesey, d'accord avec tous les chefs rebelles et royalistes, devaient tenter dans le courant de ce mois une descente à Port-Malo, par Saint-Sorvan, ou à Cancale. Les signaux convenus de part et d'autre nous étaient indiqués.

En conséquence, citoyens collègues, toutes nos dispositions étaient prises pour les exterminer sur le rivage, les précipiter dans la mer, ou brûler leur flottille à boulets rouges. Nous les avons attendus pendant trois jours et trois nuits en répétant leurs signaux, mais inutilement. Instruits par des canaux de trahison, des déroutes successives de la Vendée, les émigrés et les Anglais n'ont osé mettre leurs complots à exécution.

Ils sauront du moins ces féroces ennemis que leurs odieux secrets sont découverts; que nous sommes sur nos gardes; que nous les attendons

(1) *Moniteur universel* [n° 106 du 16 nivôse an II (dimanche 5 janvier 1794), p. 427, col. 3]. — Anlard, *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 783. — *Bulletin de la Convention* du 15 nivôse an II (samedi 4 janvier 1794).

(2) Applaudissements d'après le *Journal de Perlet* [n° 470 du 16 nivôse an II (dimanche 5 janvier 1794), p. 283].

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 305.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 861, pièce 11.